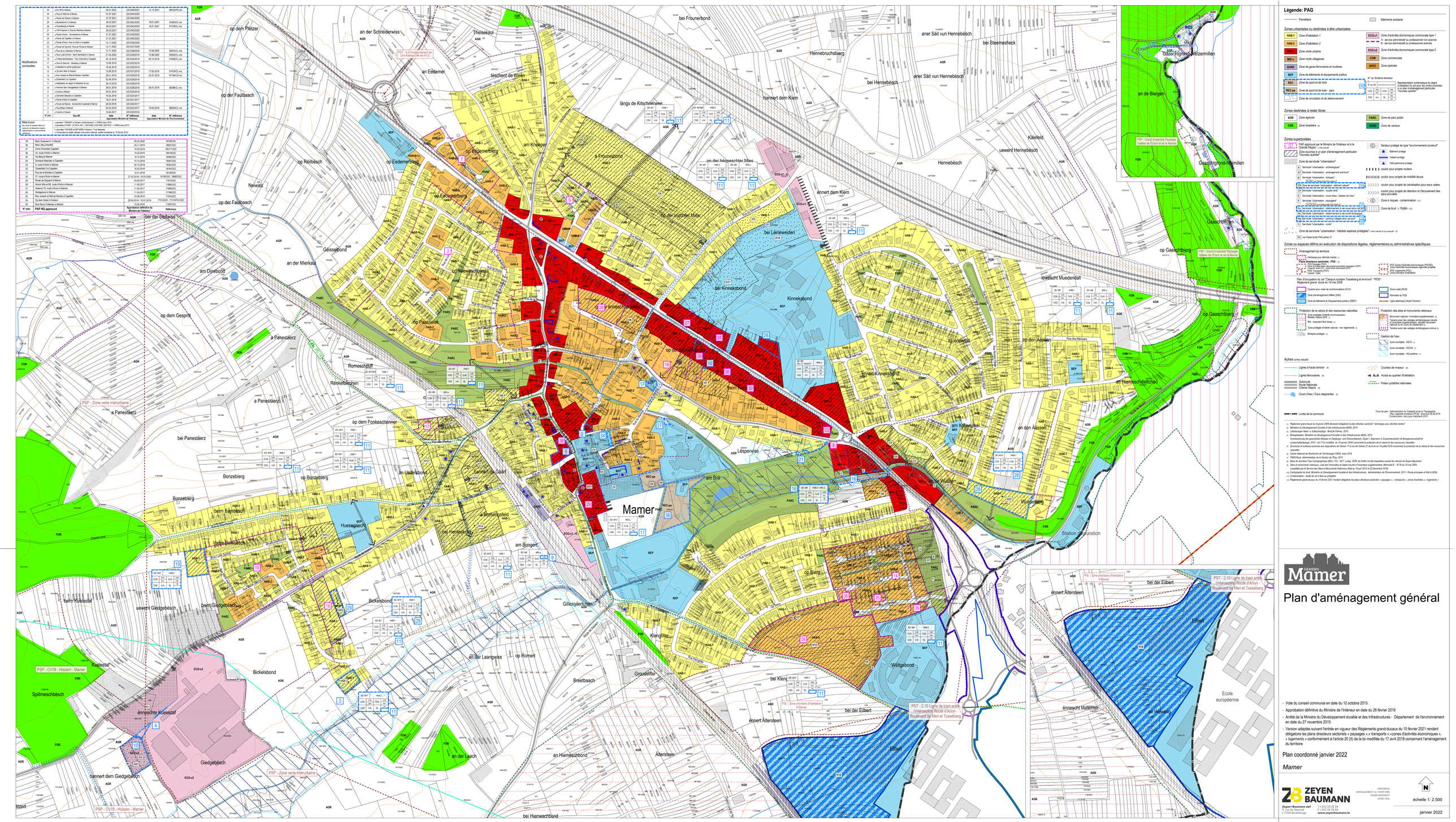

Légende: PAG

Parcellaire

Bâtiments existants

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sport et de loisir
- REC-pa Zone de sport et de loisir - parc
- CDT Zone de circulation et de stationnement
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
  A - service administratif ou professionnel non autorisé
  B - service administratif ou professionnel autorisé
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- COM Zone commerciale
- SPEC Zone spéciale

N° du Schéma directeur

N° du SD			
COS	FAR	CUS	TAU
CSS	HAL	DL	TL

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones destinées à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (8)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région (1 – zone visée)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (2)
- Zone de servitude "urbanisation" (3)
  - A Servitude "urbanisation - archéologique" (3)
  - Z1 Servitude "urbanisation - environnement sonore" (3)
  - B Servitude "urbanisation - biotopes" (3)
  - SEC Servitude "urbanisation - secteur protégé de type "environnement construit" (3)
  - C Servitude "urbanisation - cours d'eau / Gestion de l'eau" (3)
  - P Servitude "urbanisation - paysage" (3)
  - ZONE DE PROTECTION DE SOURCE (3)
  - Pg Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert et/ou couvert" (3)
  - Pg1 Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert et/ou couvert" (3)
  - V Servitude "urbanisation - valorisation" (3)
- Secteur protégé de type "environnement construit" (3)
- Bâtiment protégé
- Gabarit protégé
- Petit patrimoine protégé
- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Zone à risques - contamination (15)
- Zone de bruit - 70dBA (16)
- Zone de servitude "urbanisation - habitats espèces protégées": extra-naturel et non-exhaustif (9)
- (2) : voir Partie écrite Titre1 article 2)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:

- Aménagement du territoire
- Décharge pour déchets inertes (7)
- Plans directeurs sectoriels - PDS (10)
  - PSP Parcs Naturels (PNR)
  - PSP Transports (PST)
  - PSP Zones vertes interurbaines (SVI)
  - PDS Zones d'activités économiques régionales (PZDAE)
  - PDS Zones d'activités économiques régionales projetées
  - PDS Logements (PDL)
  - PDS Carrières (PDCarr)
- Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossebierg et environs" - "POS" Règlement grand-ducal du 19 mai 2008
  - Couloirs pour voies de communications (CVC)
  - Zone d'aménagement différé (ZAD)
  - Zone de bâtiments et d'équipements publics (ZBEP)
  - Zone rurale (RUR)
  - Périmètre du POS
  - Ligne électrique (Haute Tension)
- Protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (5)
  - IBA - Important Bird Areas (5)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (5)
  - Biotopes protégés (5)
- Protection des sites et monuments nationaux
  - Monument national / inventaire supplémentaire (6)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classé monument national ou en cours de classement (6)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)
- Gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (13)
  - Zone inondable - HQ100 (13)
  - Zone inondable - HQ extrême (13)

Autres (à titre indicatif)

- Lignes à haute tension (8)
- Lignes ferroviaires (8)
- Autoroute
- Route Nationale
- Chemin Repris (8)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Courbes de niveaux (8)
- Accès au quartier d'habitation
- Pistes cyclables nationales
- Limite de la commune

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 05.09.2014
Constructions, mis à jour mensuellement 2015

(1) *Règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"*
(2) *Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2014*
(3) *Ministère de la Culture, Service des Sites et Monuments*
(4) *Biotopesatlas: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2010*
Innentierlierung der geschützten Biotope im Sinnbruings- und Ortsraumbereich. Zoyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2010 - ad 17 ist modifiée, du 16 janvier 2008 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(5) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et du de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(6) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2015*
(7) *TIMS-Next, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013*
(8) *Base de données Topo-Cartographique (BDLTC) - ACT_Luxlg, 2006; les tracés ont été régulièrement suivant les relevés de Zoyen+Baumann*
(9) *Sites et monuments nationaux. Liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire. Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 18 juin 2012 et 22 décembre 2015)*
(10) *Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*
(11) *Contamination - étude de sol à faire ou probable*
(12) *Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », zones d'activités », « logements »*

N° plan	Nom/dit	date	N° référence
	Modifications ponctuelles		
36	« Am Sil II Mamer	25.01.2022	22/CHA/2021
35	« Rue du Marché à Mamer	07.07.2021	21/CHA/2020
33	« Route de Holzem à Mamer	01.07.2021	20/CHA/2020
29	« Schmiedsrecht II à Mamer	26.03.2021	20/CHA/2020
28	« Wuelebierg à Mamer	26.03.2021	20/CHA/2020
27	« CPA Mamer II, Rue du Marché à Mamer	26.03.2021	20/CHA/2020
26	« Route d'Arlon - Kinnekslscht à Mamer	21.01.2021	20/CHA/2020
25	« Route de Capellen à Holzem	21.01.2021	20/CHA/2020
23	« Route d'Arlon, Rue du Kiem à Capellen	12.11.2020	20/CHA/2020
22	« Route de Garnich, Rue de l'Eisch à Holzem	12.11.2020	20/CHA/2020
21	« Rue de la Libération à Mamer	12.11.2020	20/CHA/2020
19	« Rue Lydie Schmit - Bem Sandbusch à Mamer	23.04.2020	20/CHA/2019
18	« A Mamerschmëttchen - Parc d'activité à Capellen	24.10.2019	20/CHA/2019
17	« Rue du Marché - Wellberg à Mamer	10.09.2019	20/CHA/2019
16	« Adaptations partie graphique	19.04.2019	20/CHA/2019
15	« Op dem Berr à Holzem	12.06.2019	20/CHA/2019
14	« Rue Joseph et Marcel Becker Capellen	28.01.2019	20/CHA/2019
13	« Zoverfeld II à Capellen	02.04.2019	20/CHA/2019
11	« Adaptation du degré d'utilisation du sol	06.12.2018	20/CHA/2018
10	« Hannert dem Giedgebësch à Mamer	29.01.2019	20/CHA/2018
9	« Centre à Mamer	24.01.2019	20/CHA/2018
8	« Domaine Beaulieu à Capellen	19.04.2018	20/CHA/2017
5	« Route d'Arlon à Capellen	19.01.2018	20/CHA/2017
4	« Route de Mamer - ënnescht Kuelestaf à Mamer	26.03.2018	20/CHA/2017
3	« Rue Belair à Mamer	02.03.2018	20/CHA/2017
2	« Centre à Holzem	10.04.2017	20/CHA/2016

Mise à jour

Les zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:

- parcelle 1110/3081 à Holzem conformément « CHA/Lmamer,2015 »
- parcelles 2724/01, 2726/14, 847, 1001/4263, 916/1905, 920/1910 « CHA/Lmam,2015 »
- parcelles 702/4008 et 607/4089 à Holzem, « l'ast Nekeeser
- Immeubles et objets classés monument national, arrêté ministériel du 19 février 2016

N° plan	Nom/dit	date	N° référence
	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence
39	Bam Kuelaaue II à Mamer	05.03.2020	19/738/22C
38	MAK_MILLENAIRE	25.11.2019	18637/22C
37	Zone d'Activités Capellen	14.09.2019	18617/12C
36	33, route d'Arlon à Mamer	14.04.2019	18516/22C
35	Op Berg à Mamer	12.12.2018	18356/22C
34	Domaine Beaulieu à Capellen	15.10.2018	18367/22C
33	5, route d'Arlon à Mamer	02.10.2018	18330/22C
32	Zoverfeld I à Capellen	16.05.2018	18183/22C
31	Rue de la Montée à Capellen	10.01.2018	18126/22C
30	27, route d'Arlon à Mamer	27.03.2018 / 16.03.2020	18126/22C, 18682/22C
29	Route de Dippach à Mamer	24.05.2017	17910/22C
28	Atrium Ville et 68, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17880/22C
27	Antenne 78, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17848/22C
26	Wellgebond à Mamer	11.04.2017	17799/22C
25	Rue Joseph et Marcel Becker à Capellen	22.08.2016	17516/22C
24	Op dem Acker à Holzem	29.04.2016 / 18.01.2019	17315/22C, 17315/PAV/22C
23	Rue Raoul Follereau à Mamer	15.04.2016	17497/22C

- Vote du conseil communal en date du 12 octobre 2015
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur en date du 26 février 2016
- Arrêté de la Ministre du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'environnement en date du 27 novembre 2015
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » « transports », « zones d'activités économiques », « logements » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

GEMEENG Mamer

Plan d'aménagement général

Plan coordonné janvier 2022

Mamer

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
6, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 03 64
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

échelle 1: 2.500

janvier 2022